Samedi, 14 avril 1849. 1re année. — N° 30.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE	28 »	14 »	7 »
DÉPARTEMENTS . . .	32 »	16 »	8 »
ÉTRANGER	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

AVIS.

Les abonnés de la TRIBUNE DES PEUPLES recevront avec le présent numéro les cartes du théâtre de la guerre en Hongrie et en Italie.

Ceux de nos abonnés qui n'auraient pas été servis, sont invités à vouloir bien réclamer près de l'Administration.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 13 AVRIL 1849.

AVERTISSEMENT AUX DÉMOCRATES AMÉRICAINS.

Les nouvelles qui nous arrivaient de Brescia, de Gênes et de Pesth, accompagnées de coups de canon ne nous laissaient pas un moment libre pour nous occuper d'un factum singulier de *diplomatie* démocratique américaine.

Les Américains, désireux de nous aider dans notre lutte contre la réaction européenne, ont dirigé toutes leurs attaques contre les chefs de la réaction. Ils veulent les avoir vifs ou morts. Ils ont mis à prix les têtes des monarques et des chefs réactionnaires. L'entreprise américaine est sérieuse. Tout individu, possesseur d'une tête de monarque ou de général réactionnaire, n'a qu'à se présenter (muni de certificats nécessaires) à Philadelphie, tel rue, tel bureau pour toucher tant de milliers de dollars.

L'affaire, nous le répétons, est sérieuse, l'argent est déposé. Les prix sont modiques Le gros lot, la tête de l'empereur d'Autriche, n'est estimée que 70,000 fr., d'après l'évaluation du *Journal des Débats*.

La lecture de ce premier acte vraiment diplomatique de la démocratie américaine nous a remplis d'une tristesse amère. Il parait que les républicains américains ne connaissent et ne jugent l'Europe que d'après les dires et les assertions des organes européens tels que le vieux *Observateur autrichien*, le vieux *Journal modenais*, le *Journal des Débats*, la *Presse*, l'*Assemblée nationale*, etc., Sur la foi de ces journaux, nos amis d'outre-mer croient naïvement que chez nous, en Europe, rien ne se fait que par l'argent et pour de l'argent.

Nous les excusons. Les publications récentes du comité de la rue de Poitiers partent déjà de Paris, comme autant de pièces justificatives à l'appui de la fausse idée que les républicains se font de la démocratie européenne. En effet, si le comité de la rue de Poitiers se fait fort de trouver des apôtres moyennant finance, pourquoi ne trouverait-on pas, moyennant le même argent, des sicaires ?

Les Américains se sont laissé induire en erreur par les organes de la presse philippiste; par les *Débats*, la *Presse*, l'*Assemblée nationale* et par l'*Univers religieux*, organe du catholicisme officiel. Ils ne connaissent pas l'histoire de ces derniers temps.

Il est vrai que chez nous, en Europe, le plus auguste des monarques, le premier magistrat de l'Eglise, le pape Grégoire XVI, avait mis à prix la tête du marquis de Tanara, chef polonais, et avait publié le tarif des têtes de ses partisans. Il est également vrai que le prince Metternich, il n'y a pas longtemps de cela, prit l'obligation officielle de payer une certaine somme, argent comptant, pour chaque tête d'un noble polonais de Gallicie. Mais les Américains ne savent probablement pas avec quelle indignation l'Europe nouvelle repousse ces souvenirs des procédés féodaux, mêlés aux mauvais désirs mercantiles qui distinguent la société officielle française.

Et, en effet, le pape Grégoire n'a pas trouvé de sicaires : le prince Metternich n'a payé que des faits accomplis de brigandage, et il a fini par s'avouer incapable d'enrôler une nouvelle armée de brigands.

Pendant que les Américains publiaient le prix-courant des têtes de réactionnaires, il y avait en Europe des révolutions populaires. Le Peuple était maitre de Paris, il était maitre à Berlin, à Vienne, à Milan, en Sicile, maitre un moment de l'Europe entière. Les gouvernements révolutionnaires, établis par le Peuple, n'ont pas laissé tomber *une seule tête*. Pourquoi donc offrirait-il aujourd'hui de l'argent pour ravoir ces têtes qu'il avait épargnées dans le temps où il pouvait en disposer en toute conscience et en toute sécurité !

Nous conseillons aux Américains d'employer les fonds destinés à l'achat des têtes monarchistes à équiper les Polonais et les Italiens victimes du monarchisme et à leur fournir les moyens de rejoindre les armées du général Bem, du général Dembinski et la légion polonaise d'Italie.

Ce n'est pas avec de l'argent qu'on réussira à vaincre les hommes d'argent.

GÊNES.

Après Brescia, Gênes! les soldats piémontais, honteux d'avoir osé un moment aspirer à la liberté, tiennent à réparer leur faute, c'est devant Gênes qu'ils veulent se laver du reproche de libéralisme. Il n'y a de comparable à leur rage et à leur tenacité que la barbarie dont les Autrichiens ont fait preuve devant Brescia.

La trahison, la férocité, le viol, ils n'ont rien négligé il ne sera pas dit que les soldats de Victor-Emmanuel l'auront cédé aux Cosaques.

Les Piémontais, dans cette guerre liberticide, ne sont dépassés que par le noble courage et l'intrépidité des héroïques Génois. Ce brave peuple montre dans sa défense une valeur incomparable. Il faut remonter aux plus beaux faits d'armes de l'empire français pour trouver quelque chose d'analogue.

S'ils avaient eu une direction depuis longtemps, la lutte serait terminée; mais, malgré leur bravouré, Avezzana et Pellegrini ne peuvent suppléer aux qualités qu'ils n'ont pas, et qui ne s'acquièrent qu'avec l'expérience de la guerre.

L'acharnement des deux côtés est extrême; le fort de la Tanaglia a été pris et repris trois fois.

C'est un officier piémontais qui, sauvé de la mort par le peuple génois, avait juré de consacrer sa vie à la défendre, qui a livré la forteresse ; il demanda à la garder avec 50 hommes, mais à peine les Piémontais furent-ils arrivés, qu'il s'empressa de la leur livrer. Moyen bien digne d'une cause servie par de tels hommes.

Les femmes, les enfants, tout le monde prend part à la lutte; si les Piémontais s'emparent de la ville, ils n'auront en leur pouvoir que des ruines et des cadavres. Mais l'heure qui verra l'anéantissement de l'héroïque cité restera dans la vie du nouveau roi de Piémont comme une tache sanglante; ce sera alors une guerre d'extermination entre les traîtres et les Italiens qui veulent la liberté.

Tout espoir n'est cependant pas encore perdu. Le brave général Manara, le même qui avec 800 hommes a jadis repoussé plusieurs milliers d'Autrichiens, vient d'entrer à la tête de ses tirailleurs dans la ville de Gênes.

La lutte va sans doute recommencer plus sanglante; elle sera cette fois décisive.

Le roi Victor-Emmanuel a, dit-on, refusé de ratifier la capitulation signée entre le général Della Marmora et la municipalité de Gênes. Néanmoins, *et de son propre mouvement*, ajoute la correspondance, le roi accorderait une amnistie pleine et entière à *ses sujets révoltés*, à l'exception de douze qui devront être fusillés.

C'est là un trait caractéristique, il faut du sang au jeune roi de Piémont. Sa clémence ne peut s'exercer au détriment de sa vengeance.

Les Génois se soumettront-ils à cette horrible condition ? Nous ne le croyons pas. Ils peuvent encore se défendre, et c'est à peine si un peuple réduit à la dernière extrémité accéderait à une capitulation aussi inhumaine.

Espérons que le bon droit et la justice triompheront, c'est tout ce que nous pouvons faire en présence de calamités pareilles, réduits que nous sommes, par un ministère sans courage et sans générosité, à assister à de pareilles saturnales.

D'autres nouvelles qui arrivent nous annoncent que l'armistice serait prolongé jusqu'au 10. En ce cas nous pouvons espérer encore, les Lombards arrivent au secours de la ville, eux du moins n'ont pas trahi la cause de l'Italie.

La *Patrie* annonce encore une fois que le gouvernement a reçu ce soir la nouvelle de la reddition de Gênes. Encore une fois nous demanderons à la *Patrie* où elle a puisé cette nouvelle aussi fausse que celle qu'elle a donnée hier.

Dans quel intérêt le journal des banquiers induit-il ainsi sciemment le public en erreur? Nous croyons, nous, que ce n'est qu'un intérêt de bourse.

Il est impossible que la nouvelle donnée par la *Patrie* soit arrivée autrement que par le télégraphe; or, est-ce que le ministre n'aurait pas communiqué une dépêche aussi importante à l'Assemblée nationale? Est-il présumable que M. Faucher aurait gardé le secret seulement pour le communiquer aux banquiers de la *Patrie*?

Le *Moniteur du soir* ne parle pas de cette nouvelle.

Les cent Polonais qui ont débarqué et combattu à Gênes, formaient une compagnie destinée à rejoindre la légion polonaise d'Italie.

Cette légion, créée à Rome, organisée à Milan, et renforcée de compagnies lombardes et toscanes, a fait toute la campagne de l'année passée.

Après la prise de Milan, elle continua de servir la cause de l'indépendance, et livra aux Autrichiens un combat sanglant, à Lonato, au grand déplaisir des généraux piémontais.

Plus tard, trahie et persécutée par le gouvernement du Piémont et par le parti aristocratique polonais, son allié, qui offraient aux officiers et aux soldats toute sorte d'avantages personnels, pour les détacher de la cause polonaise, la légion resta fidèle à son drapeau.

Elle se rendit alors en Toscane avec le colonel Siodolkowicz, son ancien chef militaire. La compagnie toscane est pour le moment sous les ordres du capitaine Hauke. Elle se trouvait, d'après les dernières nouvelles, sur les frontières de la Romagne; elle y attendait les renforts qui lui arrivaient de la France.

La légion apprendra avec joie que les frères qui allaient la rejoindre ont déjà payé leur dette de sang à la cause de l'indépendance des Peuples.

La *Gazette de la Baltique* de Lubeck annonce qu'une escadre russe considérable s'équipe en toute hâte à Kronstadt, et a ordre d'appareiller le plus tôt possible pour la mer Baltique.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle :

1° Un rapport du ministre de l'intérieur au président de la République concernant les actes de courage et de dévoûmant qui lui ont été signalés pendant le premier trimestre de 1849 et qui lui ont paru mériter des récompenses honorifiques.

2° Un arrêté du président de la République confirmant diverses nominations judiciaires.

3° Un état des demandes adressées à M. le garde des sceaux pour faire déclarer l'absence ou constater le décès d'un certain nombre de militaires ou de marins.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée a procédé aujourd'hui à la nomination des conseillers d'État, et après avoir consacré deux heures au scrutin à ce sujet, elle a passé à la discussion sur le budget du ministère des finances. La commission avait proposé une réduction sur les pensions allouées à d'anciens sénateurs et pairs de France, et le débat sur ce chapitre a continué pendant plus de deux heures, avec une animation digne d'une meilleure cause.

Il faut avouer qu'aujourd'hui que le Peuple travailleur est en proie à la misère, il nous est difficile de nous apitoyer sur le sort de ces pairs et de ces séna-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 14 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE VIII.

UN CAMP ARABE EN MOUVEMENT. — UNE FÊTE ARABE. — LE DERNIER DUC D'ORLÉANS. — ANECDOTE. — UN MARIAGE DANS LE DÉSERT. — CÉRÉMONIES BIZARRES. — CORTÉGE NUPTIAL ET FÊTE. — CULTE RELIGIEUX DANS LE DÉSERT. — LA LÉGENDE DE SAINT-ANTOINE.

Quelques semaines après mon arrivée au camp, je vis toute la tribu en mouvement. Les hommes et les femmes couraient çà et là, les bergers rassemblaient leurs troupeaux, les chameaux allaient et venaient dans tous les sens; on sellait les chevaux, on pliait les tentes, tout annonçait que nous allions changer de quartier et chercher de plus frais pâturages. Pendant que les hommes étaient occupés à réunir, à harnacher leurs orgueilleux coursiers, qui remplissaient l'air de leurs hennissements, les femmes pliaient les tentes, et les chargeaient avec leurs provisions et ustensiles sur le dos des chameaux.

Je n'ai jamais été témoin d'une scène plus animée, plus bruyante. Tout était en mouvement; tout le monde était occupé. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on voyait une immense quantité de coursiers magnifiques se dresser, piétiner et piaffer ; on les entendait hennir de joie, comme s'ils eussent compris qu'ils allaient quitter des champs épuisés pour de nouveaux pâturages. Tous les chameaux pliaient sous leurs charges ; pauvres animaux, avec des montagnes de bagages sur le dos, ils semblaient se réjouir, pendant que leurs petits cabriolaient autour d'eux, étonnés en apparence de l'apathie de leurs mères.

Aussitôt qu'on eut plié les tentes, réuni les troupeaux, tout disposé pour le départ, nous nous mîmes en route dans l'ordre suivant :

En tête figuraient les hommes, montés sur leurs fougueux coursiers, bande redoutable; ils étaient armés de pied en cap, et portaient de longues lances, dont la pointe, dressée en l'air, reluisait aux rayons du soleil.

Après eux venaient les femmes; les plus distinguées par leur rang étaient assises sur des coussins, attachés au dos des dromadaires, suivies de leurs esclaves et négresses. montés aussi sur des chameaux.

J'avais choisi pour moi le chameau le plus haut, afin de mieux voir le pays que nous allions parcourir.

Puis venaient les chameaux chargés des tentes, des provisions, des autres effets de la tribu, et les innombrables troupeaux conduits par les bergers.

Nous marchâmes dans cet ordre, nous arrêtant de deux heures en deux heures pour prendre le café; les hommes nous accompagnaient quelque temps à pied, munis de viandes rôties, de pain, de dattes, et criant :

Que celui qui a faim approche.

Vers le soir, nous arrivâmes à notre destination, sur les rives du Nahr el Kashoun, endroit abondant en gras pâturages, tout près de l'Euphrate. Ce fut alors une scène bruyante et animée, comme celle dont j'avais été témoin le matin. Tous remplissaient leur devoir avec joie et promptitude, car chacun attendait avec impatience une fête que le sheick avait promis de donner après notre arrivée à nos nouveaux quartiers.

Cette fête fut digne en tout point du rang qu'occupait le chef de la tribu. Six chameaux, vingt-cinq moutons, plusieurs gazelles furent égorgés à cette occasion. Aussitôt que les tentes furent dressées, les troupeaux réunis, les chevaux établés et abreuvés de lait de chameau, qui leur donne, à ce que croient les Bédouins, une grande force pour supporter la fatigue, notre table fut tendue sur le gazon, au bord du fleuve, et on servit le dîner. Parmi les plats, il y en avait qui auraient beaucoup étonné un européen ; en effet, ils étaient si larges qu'il fallait quatre hommes pour les porter, on y voyait des montagnes de ris couronnées d'agneaux ou de moutons rôtis. Tous les plats étaient blancs, d'une substance brillante comme l'argent : je n'ai jamais pu savoir de quel métal ils sont faits. Il y avait aussi d'autres plats énormes pleins de viande de chameau et de gazelle, mets favori des Bédouins. Nous eûmes aussi un plat appelé *Sambusack*, qui est un mélange de fleur de farine grillée avec du miel, du beurre, enveloppé dans une croute carrée et roulée très-mince. Le mélange est placé au milieu; les quatre coins s'élèvent en forme de croix, et le plat est alors mis au four.

J'ai rarement fait une meilleure chère qu'à ce dîner donné par notre sheick, sur le rives de l'Euphrate. Je trouvai tout excellent, excepté la chair de chameau, dont la couleur rougâtre et la fade saveur m'ont toujours dégoûtée...

Peu de temps après notre arrivée à Nahr el Kashon, notre sheick reçut une invitation d'une riche voisine pour assister à un mariage qu'on allait célébrer. Les fiancés étaient d'une haute naissance; on avait fait de grands préparatifs pour célébrer un événement si important, et on envoya des invitations à tous les chefs voisins pour y asrister avec leurs parents et leurs amis.

La célébration des mariages chez les tribus bédouines est bizarre et très amusante. L'amant, accompagné de ses parents et amis, va voir dans sa tente le père de sa bien-aimée : On sait que les Bédouins sont par habitude des modèles de politesse. La courtoisie et les démonstrstions amicales formant une des bases de leurs lois, la violation de ces devoirs est punie très sévèrement. Cependant lorsqu'on leur fait une visite pour proposer un mariage, ils évitent avec soin de témoigner le moindre respect, la moindre courtoisie à leurs visiteurs; ils ne quittent pas leurs siéges lorsqu'ils les voient entrer. Dans une circonstance si délicate, ils croiraient déroger en témoignant le moindre empressement, et ils conservent toutes les apparences de la rudesse, comme un moyen sûr de faire preuve de leur indépendance.

Un des amis du prétendu fait la proposition à peu près en ces termes :

« Pourquoi, s'écrie-t-il, nous reçois-tu si froidement? Nous n'avons pas enlevé les cavales de Nézib ni répandu le sang de tes jeunes hommes. Si nous avons violé les lois de l'hospitalité, nous reviendrons bien vite à nos tentes. »

Pendant qu'on fait cette première ouverture, la demoiselle dont la main est l'objet de la visite, est occupée à regarder, à travers les rideaux qui séparent les appartements des femmes de celui des hommes, les traits du candidat qui se propose à son affection. Si le jeune homme ne lui plait pas, elle fait un signe convenu, par lequel les parents connaissent qu'il n'est pas l'objet de son cœur, et le cortége s'en va, sans qu'on lui fasse ni civilités ni excuses.

Cependant, si le contraire arrive, on indique par un signe que le jeune homme convient, et les amis de la jeune fille se comportent différemment : les regards sévères sont remplacés par des sourires; à la froide civilité succèdent les démonstrations les plus chaleureuses.

« Vous êtes le bien-venu, s'écrie le père. La bénédiction du ciel descend sur nous lorsque vous êtes avec nous. Vous ne recevrez pas seulement l'hospitalité dans ma tente, je comblerai tous vos désirs; demandez et on vous accordera ; tout ce que nous avons vous appartient et nous sommes vos esclaves. »

Un des amis du jeune homme lui répond :

« Nous sommes venus pour te demander la main de ta fille bien-aimée pour notre ami que tu vois à nos côtés : dis-nous donc, ô sheick, quelle est la dote que tu demandes pour elle ? »

Ils se mettent aussitôt en besogne, et, sans le secours des avocats, établissent la dot de la fiancée : combien elle aura de *hakas*, espèce de chameaux pour aller à la promenade, combien de chevaux de race, combien de moutons, de nègres et de négresses, combien de paires de bottes jaunes ; et finalement, le montant des présents à faire aux amis et aux parents de la jeune fille. Ces arrangements ne sont définitifs que du moment où la fiancée a donné son approbation.

J'ai dit que nous avions été invités à cette noce par des personnes de distinction. Depuis peu de temps la jeune fille en question avait reçu l'honneur éminent d'être nommée

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 6 10, 11 et 13 avril.

teurs dont aucun, que nous sachions, n'est mort de faim, et dont l'histoire depuis Waterloo jusqu'au 25 février 1848 n'est qu'une série d'actes d'ingratitude, de parjures et de faits accomplis en vue de leur propre intérêt. Ces messieurs, tout en vouant une haine acharnée à la République, ne dédaignent pas cependant les écus à son effigie, quand même ils pourraient s'en passer pour mener une vie à l'aise, et nous trouvons que la commission, qui n'a pas hésité à réduire le salaire des employés, avait parfaitement le droit de supprimer le chapitre des sinécures.

Au reste, la Restauration a bien su mettre à la retraite presque tous ces officiers qui, pour la gloire de la France, ont arrosé de leur sang les champs de bataille de l'Europe entière ; la monarchie de juillet a, de son côté, hardiment supprimé les pensions des pairs ecclésiastiques, et nous ne voyons pas de bonne raison pour que la République fasse de la générosité aux dépens de ses contribuables et au profit de ses adversaires.

Quant aux sénateurs et pairs qui auraient réellement rendu des services à leur patrie, M. Lherbette, tout en rejetant le crédit entier de 440,000 fr., a proposé une exception en leur faveur à titre de récompense nationale. MM. Passy et Goudchaux ont vivement combattu cette proposition, et l'amendement de M. Lherbette, bien que modifié, a été rejeté à la majorité de 13 voix.

Après le vote du vingtième chapitre, le citoyen Considerant est venu demander l'autorisation d'adresser demain des interpellations sur les moyens qu'emploie le cabinet afin de concilier les esprits et de résoudre les questions qui, à l'heure qu'il est, agitent si profondément la société.

Nous nous préparons à écouter avec une profonde attention la parole de l'honorable M. Considérant chez qui, quoique nous ne partagions pas toutes ses opinions, nous savons néanmoins reconnaître le véritable amour de l'humanité, l'abnégation et une foi inébranlable dans les principes de justice et de liberté.

L'Assemblée, après avoir entendu un projet excentrique de M. Mauguin sur l'impôt des boissons, a voté toutes les réductions sur les pensions de la liste civile et a remis au lendemain la fin de la discussion sur le budget.

COMITÉS ET COMMISSIONS.

Nous avons fait connaître hier les noms des quinze commissaires chargés de l'examen du projet ministériel tendant à la suppression pendant trois mois de l'article 67 de la loi sur la garde nationale. Ce matin à onze heures cette commission s'est réunie pour procéder à l'élection de son président et de son secrétaire. M. Martin (de Strasbourg) a été nommé président et M. Chauffour secrétaire. Le choix de ces deux représentants confirme ce que nous avons annoncé de l'avantage remporté par l'opposition. La majorité est de neuf voix contre six favorables au projet ministériel. M. Alem-Rousseau n'a pas craint de proposer que le ministre fut mis en demeure d'exécuter la loi dans les vingt-quatre heures. Cette proposition ne pouvait manquer d'être appuyée chaleureusement par un homme qui n'a jamais refusé l'appui de son talent et de son autorité à la légalité, M. Germain-Sarrut. Entraînée par cet orateur, la majorité a résolu de proclamer la nécessité de respecter la loi et de s'exécuter devant le vote de l'Assemblée qui, pour ne s'être révélé que d'une manière implicite dans le retrait des 50,000 fr. du général Changarnier, n'en est pas moins significatif et indubitable.

Le ministre doit être appelé lundi dans le sein de la commission.

On pense que M. Grevy sera chargé du rapport.

—

Une commission de quinze membres a été désignée par le comité d'agriculture, pour assister au concours de Poissy. Le comité lui a manifesté le désir qu'après avoir assisté à cette solennité, elle lui présentât un rapport sur cette institution et sur l'extension ou les modifications dont elle est susceptible.

La commission a élu ce matin une sous-commission, pour se livrer à l'étude de ces questions, et rédiger le rapport que demande le comité. Cette sous-commission se compose de MM. Durand-Savoyat, Richard (du Cantal), Baudat-Lafarge, Jusseraud et Tranchard.

—

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1er août 1849 les dispositions du décret relatif *au cautionnement des journaux et écrits périodiques*, terminait aujourd'hui ses travaux.

Les principes admis dans la loi de juillet sont maintenus pendant trois mois encore, ainsi que le réclame le gouvernement. Mais des concessions importantes sont faites aux défenseurs de la liberté de la Presse.

Ainsi, sur la demande de M. Pascal Duprat, le cautionnement des journaux actuels serait abaissé de moitié. Sur la proposition de M. Rolland, il a été décidé que les journaux qui voudraient se fonder seraient exemptés de toute espèce de cautionnement.

Enfin, M. Chavoix a fait à son tour décider que la distribution des écrits relatifs aux élections ne serait soumise dans le même intervalle qu'aux formalités de la déclaration et du dépôt, et que, par conséquent, l'autorisation ne serait plus nécessaire.

Après ces votes, qui ont provoqué une des plus orageuses discussions, le rapport a été confié à M. Dupont de Bussac, secrétaire de la commission.

On s'est demandé aujourd'hui à la salle des Pas-Perdus à quel point étaient vrais les bruits qui circulaient parmi les représentants les mieux informés de la chronique secrète du gouvernement provisoire, à savoir que l'auteur de la proposition de la banqueroute de l'Etat c'est le financier de la réunion de la rue de Poitiers, M. Achille Fould. Nous attendons qu'il soit donné un éclaircissement complet de cette affaire que la majorité avait tant envie de mettre sur le compte du parti du mouvement.

Une nouvelle fournée de préfets et de sous-préfets va remplir, la semaine prochaine, les colonnes du *Moniteur*. M. Faucher, retardé par la discussion et la défense de son budget, a pu remettre la main à cette œuvre, que l'approche des élections rend, pour la réaction, plus urgente de jour en jour.

Le conseil des ministres, si l'on ajoute foi aux bruits qui circulent ce soir dans les couloirs de l'Assemblée, aurait arrêté l'expédition de Civita-Vecchia, et désigné pour la commander l'ex-général de l'armée des Alpes, M. Oudinot.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des conseillers d'Etat a fait connaître la nomination de quatre nouveaux membres ; ce sont MM. :

Adam,	Lasnier,
Dunoyer,	Verninac.

Il ne reste plus que dix conseillers d'Etat à élire.

Les réunions du Palais National et de l'Institut doivent, dit-on, porter M. Grevy, en concurrence avec M. Marrast, au fauteuil de la présidence de l'Assemblée.

REVUE DE LA PRESSE.

JOURNAUX DE PARIS.

La Vraie République continue de défendre la liberté électorale. Les journaux démocratiques ont raison de défendre les droits conquis par la révolution de Février, mais c'est prêcher dans le désert. Le ministère Barrot ferme l'oreille, pour lui la liberté c'est le droit d'agir comme bon lui semble ; hors ses fantaisies liberticides, tout n'est que licence. La *Vraie République* le juge parfaitement dans les lignes suivantes :

Il n'y a qu'une façon de *faire régner* la liberté dans les élections, c'est de laisser les électeurs se réunir comme bon leur semble, dire entre eux ce qui leur plaît, traiter les questions qui leur paraissent opportunes pour apprécier les candidats.

Espère-t-on faire croire au respect de la liberté, quand on avoue qu'on veut introduire le commissaire de police dans l'assemblée électorale, pour épier les discours et recueillir des éléments de poursuites judiciaires ?

Avec les lois qu'on nous a imposées, il n'y a pas un discours qui ne puisse être incriminé dès qu'on n'est pas de l'avis des ministres.

La *Révolution démocratique et sociale* publie un article sur l'organisation de l'armée de la République. Nous remarquons le passage suivant dans le chapitre qui traite de la discipline :

On doit donc exiger que les lois disciplinaires soient exemptes de tout arbitraire et définies rigoureusement dans des réglements spéciaux.. A cet égard, nous devons le reconnaître, les réglemens en vigueur sont conçus, en général, dans un bon esprit, et si l'on apportait, dans l'application, toute l'obéissance qui leur est due, aussi bien de la part des supérieurs que de celle des subordonnés, on ne saurait avoir lieu de craindre de graves abus.

La *Démocratie pacifique* continue son exposé de la réforme du crédit et du commerce. Elle traite aujourd'hui de la *fondation des agences commerciales*, se divisant en entrepôt, comptoir et magasin ou bazar. Toutes les fois que cela sera nécessaire, ces agences seront établies par catégories.

La *République* traite de la position des femmes dans la société :

« Les femmes ont le droit de disposer de leur sort, de déterminer leurs fonctions, les attributs qui leur sont propres. Elles ont trop de tact, de sens et de finesse pour prendre un role que la nature ne leur a pas départi. Elles nous laisseront ces fonctions barbares qui baignent la terre de sang et de larmes, sous prétexte de liberté ou de conquête. Elles marcheront avec la civilisation. chacun de ses progrès marquera une des phases de leur affranchissement. La paix, les arts, le confortable de la vie, la douceur dans les mœurs, l'aménité dans les habitudes et les relations, la politesse dans le langage, la délicatesse dans les sentiments signaleront leur avénement et leur empire.

La *Presse*, que personne ne peut soupçonner de démagogie, juge ainsi notre glorieux ministère :

Avons-nous l'esprit chagrin ou l'esprit clairvoyant? Est-ce le bon sens qui nous éclaire ou le vertige qui nous aveugle?

C'est la question que nous nous adressons quand chaque jour, en prenant la plume avec le désir sincère de louer le ministère, de l'aider dans sa tâche, nous voyons, malgré nous, l'éloge se transformer en blâme, sous peine d'abdiquer la raison et de renier l'évidence.

Le *Constitutionnel* paraît avoir pris à tâche de rabaisser tout ce qui est grand et généreux. Il ne se contente pas d'injurier, il calomnie; c'est-à-dire que, par une transition naturelle, il est arrivé au dernier degré d'ignominie. Voici ce qu'il ose écrire en parlant de l'héroïque défense de Gênes :

Cependant des marins génois, égarés par un sentiment d'aveugle jalousie municipale envers le Piémont, des aventuriers français et polonais, retranchés, selon l'usage des émeutiers de tous les pays, derrière des barricades, se sont battus sans savoir pourquoi, car l'insurrection, victorieuse à Gênes, n'aurait certes pas sauvé la Lombardie. On évalue à un millier d'hommes les pertes essuyées par les deux partis. Sept à huit mille coups de canon ou de mortier ont été tirés, mais ont fait heureusement plus de mal aux pierres qu'aux hommes.

Si ces lignes n'étaient dans le *Constitutionnel*, nous pourrions nous croire obligés de rétablir la vérité; mais on sait d'avance ce qu'il faut croire de ce qu'il publie dans ses colonnes.

JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Encore une poursuite contre la presse! Le *National de l'Ouest* nous annonce qu'il est cité devant les tribunaux. Jamais chasse plus ardente et plus suivie n'a eu lieu sous Louis-Philippe de glorieuse mémoire!

L'épidémie des visites domiciliaires gagne de ville en ville. Hier c'était à Tours, aujourd'hui c'est à Niort que la police se démène à la recherche d'un complot dont le besoin se fait absolument sentir.

C'est toujours la *Solidarité républicaine* qui sert de prétexte aux agents de la force publique pour troubler les citoyens dans leur sommeil et leur faire subir les agréments d'une visite nocturne. Outre les domiciles particuliers on a fouillé les bureaux du journal *l'Œil du Peuple*, les salles du cercle républicain démocratique. On a trouvé, en fait de pièces de conviction, des tableaux de la République et des portraits représentant les hommes de la Montagne. Parmi les citoyens de Niort que la justice a ainsi placés sous le coup d'une injuste suspicion, se trouve un adjoint du maire, M. Méchain qui, blessé de ce procédé, a immédiatement donné sa démission des fonctions qu'il occupait.

L'*Indépendant de Vannes* signale également, dans le Morbihan, les mêmes abus de pouvoir, et, comparant aux visites domiciliaires actuelles celles que recevait son rédacteur il y a quinze ans, quand il était accusé de faire partie de l'association républicaine de Bretagne, il reconnait qu'on se montre aujourd'hui un peu moins libéral que sous la monarchie, et que les formes judiciaires sont plus brutalement employées que sous Louis-Philippe à l'égard des républicains.

Il y a plus : on voit certains fonctionnaires qui dans l'ardeur de leur zèle ne se donnent même pas la peine de conserver l'apparence de la légalité : que dire par exemple d'un commissaire de police de Chauny (Aisne) qui, pour visiter la demeure du citoyen Blamontier, s'embusque dans une maison voisine, saisit le moment où la porte est entr'ouverte et s'élance jusque dans la chambre où dormait le citoyen Blamontier, sans pouvoir même lui présenter l'ordre du procureur de la République dont il se dit porteur? On croirait vraiment que les ministres de la République honnête et modérée veulent remettre en vigueur la loi des suspects.

ITALIE.

Civita-Vecchia, 5 avril.

L'esprit public à Rome n'est point abattu, et l'on continue les armements avec ardeur. Une invasion du côté de Naples étant de plus en plus à craindre, on vient d'envoyer de nouvelles troupes vers Terracine et Rieti. L'Assemblée nationale a été prorogée, et tous les pouvoirs ont été concentrés dans les mains des nouveaux triumvirs. M. Saliceti a été nommé président de la cour de cassation. On ne pouvait faire de meilleurs choix. On dit que la loi martiale sera bientôt proclamée, afin d'empêcher toute tentative de la part du parti rétrograde. Les nouvelles de Naples sont tristes. Le gouvernement, enhardi par la victoire de Radetzki, détruira infailliblement toute institution constitutionnelle, s'il réussit à vaincre la Sicile. En attendant, il s'arroge déjà le pouvoir législatif, et il vient de publier une loi sur la presse qui aura pour effet de réduire les journaux à ce qu'ils étaient avant le 29 janvier 1848. Cependant la fermentation est grande dans les provinces du royaume, et même à Naples, malgré les nombreux canons braqués de toutes parts contre la ville et l'attitude hostile de la soldatesque. Que l'appui de celle-ci vienne à manquer au Bourbon, et c'en sera fait de la royauté. *(Correspondance particulière.)*

GÊNES. — Par les journaux de Turin nous ne recevons d'autres détails de Gênes que ceux que nous avons publiés hier. Des nouvelles plus récentes nous sont parvenues par l'*Alexandre*, arrivé à Marseille, le 9, de Livourne, et qui s'était arrêté à Gênes presque toute la journée du 8, et en était parti à 5 heures du soir. Le 8, l'armistice durait toujours. Les troupes de La Marmora occupaient les forts de la Lanterne, la rue Balbi et le palais Doria. Le Peuple était maître du reste de la ville, et, malgré la députation envoyée à Turin par des hommes peureux et timides, les insurgés, y compris les femmes, étaient plus que jamais dans l'intention ferme et arrêtée de faire sauter la ville plutôt que de se rendre.

C'est dans cette disposition que l'*Alexandre* trouva Gênes, le 8 avril, au matin.

L'*Alexandre* avait à son bord les citoyens génois Mameli et Nino Bixio, patriotes éprouvés et adorés par la population bien pensante. Disons en passant que le citoyen Bixio est le frère de l'auteur de l'ordre du jour qui a mis de côté l'affranchissement de l'Italie pour faire garantir l'intégrité du Piémont, que Radetzky garantissait avant la France, et pour cause. Heureusement les deux frères ne se ressemblent nullement; aussi MM. Bixio et Mameli, à leur débarquement, furent-ils reçus aux acclamations de la population, et leur marche pour se rendre au siége du gouvernement provisoire fut une marche triomphale. Ces deux illustres citoyens déclarèrent hautement qu'ils s'enseveliraient sous les ruines de leur patrie, plutôt que de se soumettre à l'infâme armistice qui change les champions de l'indépendance italienne en alliés de l'Autriche.

Le brave Manara, major des tirailleurs lombards, le même qui, avec 800 hommes, a disputé pendant six heures le passage à Buffalora à 8,000 Autrichiens, est entré à Gênes avec ses hommes.

La division lombarde, commandée par Fanto, avait quitté le territoire piémontais, et était en marche pour Lucques.

Nul doute que, si des moyens de transport sont envoyés à cette division, elle ne se rende en masse au secours de Gênes. Si cette prévision se vérifie, malgré les positions prises par les Piémontais, la situation de ceux-ci pourrait bien changer du tout au tout.

Les journaux réactionnaires et ceux qui reçoivent les inspirations de l'ambassade d'Autriche ont beau annoncer que la députation envoyée à Turin a signé la reddition de la ville à discrétion, nous ne le croirons jamais; mais quand même cela serait, la ville de Gênes ne ratifiera pas cette convention honteuse; Brescia, sa sœur héroïque, lui a donné un glorieux exemple qui ne sera pas perdu, avec cette différence que, favorisée par sa position, et pourvue de moyens de défense que l'autre n'avait pas, le résultat de la lutte sera pour Gênes le triomphe, tandis que pour Brescia il a été le martyre.

— Nous recevons d'un Génois les détails suivants sur la prise du fort *Tanaglia* : « Lors de l'évacuation de la garnison piémontaise un de ses officiers nommé *Bernardis* a eu la vie sauvée par les habitants et s'offrit de défendre le fort de la *Tanaglia* avec cinquante hommes des siens. Cet offre malheureusement a été acceptée par le peuple aussi confiant que généreux, et l'officier traître abandonna le fort à l'approche du général La Marmora et lui en facilita l'occupation. C'est grâce à la trahison que les Piémontais se sont trouvés maîtres d'une des plus fortes positions de Gênes, malgré l'assertion des journaux réactionnaires. »

— Des voyageurs arrivent, assurant qu'il y a eu soulèvement des paysans, qui ont cerné le général La Marmora par les dehors de Gênes.

D'un autre côté on annonce que l'armistice a été prorogé jusqu'au 10.

SUISSE.

La session des conseils fédéraux qui va s'ouvrir sera toute entière remplie par la discussion des lois d'économie intérieure, résultant du nouveau pacte fédéral.

Il ne faut pas se dissimuler que quelques-uns des projets de lois déjà connus, et qui ont pour objet de régler le jeu de l'administration centrale, telles que les mesures fiscales touchant les droits de douane, de poste et de timbre, ont déjà soulevé de nombreuses réclamations. En général, ces projets se distinguent par une singulière ignorance des difficultés qui doivent nécessairement naître, à chaque pas, des précédents administratifs ainsi que des plus simples intérêts locaux. Mais, d'un autre côté, le mouvement qui s'opère dans les affaires fédérales, depuis la révision du pacte. l'esprit d'unité, qui a surgi forcément à la suite des déchirements occasionnés par les tentatives ultramontaines, et l'effervescence séparatiste des petits cantons, devaient avoir pour résultat naturel d'amener le pouvoir central à exercer un système général de résistance et même de compression envers les souverainetés cantonales.

Nous ne saurions blâmer en principe ces tendances qui, tout en offrant des inconvéniens partiels, ont du moins pour elles le bénéfice d'une concentration énergique, tou au profit de l'action révolutionnaire. Aujourd'hui que le

---

hafta par la tribu qui était en guerre avec les hordes voisines. Lorsqu'une tribu est sur le point d'entrer en guerre avec une autre, on cherche la plus belle vierge qu'on puisse trouver chez soi ou parmi les tribus voisines, pour remplir les fonctions d'*kafta*. Il faut que cette jeune fille surpasse toutes les autres en courage et en éloquence, car son poste est au premier rang, et son devoir est d'exciter les guerriers qui la suivent par de chaleureux discours.

L'hafta est considérée, par les guerriers qui l'environnent, avec une sorte de respect religieux, comme portant en quelque sorte dans ses mains l'arrêt des destinées; l'hafta marche au front de la bataille, montée sur une chamelle blanche, la plus belle qu'on a pu trouver. Son *maharah* (espèce de selle) est couvert d'étoffe écarlate, orné de toutes sortes de dessins, avec une frange d'or. On la voit toujours au plus épais de la mêlée, et environnée par les plus célèbres guerriers de sa tribu, qu'elle anime et encourage de la voix et du geste, rappelant aux vieux leurs glorieux exploits, stimulant les jeunes à faire des prodiges de valeur par la promesse de sa main à celui qui lui apportera la tête du général ennemi. La moitié de l'armée est occupée à protéger l'hafta, et les hommes les plus ambitieux de la tribu se trouvent de ce côté; mais le désespoir s'empare des guerriers, et on regarde la bataille comme inévitablement perdue, si l'hafta tombe au pouvoir de l'ennemi. Avant le combat, chaque guerrier se présente à son tour devant l'hafta, et lui demande de lui inspirer du courage et de l'enthousiasme, en lui disant :

— O la plus belle parmi les belles! pour toi je cours au combat ; ma vie est à toi; laisse-moi entrevoir l'éclat de ton visage, et le cœur de ton esclave sera rempli de courage, et sa voix retentira comme le rugissement du lion aux oreilles de l'ennemi ; son glaive sera comme l'épée flamboyante de l'Archange.

L'*hafta* lui répond :

— Va, intrépide jeune homme, avec ton cœur fort comme celui du lion, avec ton épée plus redoutable que la peste! Je suis l'*afta*, la récompense des plus braves parmi les braves. Le prix que j'attends, c'est la tête du chef ennemi.

Dans une guerre qui avait eu lieu quelques heures avant notre arrivée, on avait choisi pour *hafta* la fille d'un chef, dont les tentes étaient à peu de distance de notre camp. Un parent du sheick, notre voisin, avait porté la tête du général ennemi aux pieds de l'*hafta*, et il réclamait son privilége. Les arrangements avaient été faits immédiatement pour la célébration du mariage entre le héros et la fille du sheick, d'une manière digne de leur rang et de leurs exploits. Nous fûmes invités à ces noces.

Les Bédouins, qui sont ordinairement très simplement vêtus, s'habillent magnifiquement pour les cérémonies de mariage, et leurs costumes se composent, je suis tentée de le croire, des dépouilles enlevées aux marchands qui ne se doutaient pas qu'elles serviraient à cet usage. Une petite difficulté s'éleva à mon sujet. Je n'avais d'autres habits que ceux que j'avais l'habitude de porter à Bagdad, et qui ne convenaient pas pour une fête si brillante. Cependant, je désirais beaucoup assister à un mariage bédouin, par curiosité, pour voir leurs usages dans une circonstance aussi solennelle, par le désir de faire diversion à ma mélancolie ; je préparai donc un costume convenable, et j'allai à la fête avec les autres dames bédouines.

On mit à notre disposition les plus belles cavales du sheick; nous partîmes au point du jour pour le camp du père du fiancé, ami de notre sheick, établi dans une petite plaine à trois heures de distance de la tribu des Dryaahs, avec vingt personnes environ, y compris les esclaves. Nous nous dirigeâmes après vers les tentes de notre hôte, dans un endroit abondant en pâturages, où paissaient des chevaux, des chameaux, dont le nombre témoignait de l'aisance du maître. Les nombreuses tentes dressées dans la plaine lui donnaient l'aspect d'une ville bâtie en poils de chameaux. Je suis sure qu'en approchant du camp, je ne comptai pas moins de mille tentes.

Nous nous rendîmes au centre où la hutte de Faris-el-Hamadan, père du fiancé, avait été dressée et où nous fûmes reçues à la porte par un grand nombre de femmes qui nous prodiguèrent les témoignages de leur cordialité et de leur respect. Nos hôtes nous conduisirent à la hutte du sheick, en nous disant : *Anastuna sharaftana*, compliment d'ordinaire adressé à un visiteur qu'on veut honorer et qui signifie : *Vous nous comblez d'honnêteté... Vous nous faites beaucoup d'honneur*, et on ordonna que le café fût servi. Dans cette circonstance la complaisance de nos amis me dispensa de me conformer à la loi des Bédouins qui leur défend d'user du *bois préparé*, comme ils appellent le tabac, et grâce à l'intervention de la fille du sheick Dryaah-ebn-Shalans, j'obtins la permission de fumer mon narghilé.

Après le dîner, nous passâmes la soirée à danser, à chanter, à raconter des histoires jusqu'à minuit. Le lendemain, nous nous levâmes au point du jour, et nous nous préparâmes à visiter le camp du père de la fiancée, qui n'était qu'à une très-petite distance. Tout fut prêt longtemps avant le lever du soleil, et quelques instants après nous partîmes dans l'ordre suivant :

En tête, marchait un cavalier monté sur une cavale magnifiquement caparaçonnée, portant à la main un étendart dont la longueur était de cinquante à soixante pieds, car, lorsqu'il l'appuyait contre terre, la tête du cheval atteignait à peine le milieu. A l'extrémité flottait un drapeau blanc, et pendant que le cortége défilait le porte-étendard criait de toute sa voix :

« Nous allons chercher l'honneur sans tache. »

Tout près étaient rangés les chameaux qui formaient la dot de la fiancée, couverts de guirlandes et de rameaux cueillis sur les bords de l'Euphrate, avec leurs cornacs. Ils étaient suivis d'un esclave nègre, faisant aussi partie de la dot, magnifiquement habillé, bien monté, environné d'hommes à pied qui marchaient en avant, répétant des chants de joie et d'allégresse. Puis, suivait une troupe de guerriers, armés de pied en cap, faisant caracoler leurs nobles coursiers et déchargeant de temps en temps leurs mousquets en l'air.

Après les guerriers venaient des femmes portant des vases pleins d'encens dont l'odeur suave embaumait l'air; elles étaient suivies d'un grand nombre de troupeaux de moutons, donnés en dot à la mariée, et conduits par leurs bergers qui, en courant de tous côtés pour remplir leur charge, chantaient la chanson qui finit par ces mots :

« Ainsi fit Chibouk, le frère d'Autar, il y a deux mille ans, attestant par-là l'attachement des Bédouins aux usages de leurs ancêtres. »

Venaient ensuite les négresses, destinées à être les esclaves de la fiancée, richement vêtues, environnées de deux cents hommes, dansant et répétant toutes sortes de chansons, en marchant devant le chameau qui portait le trousseau de la mariée. C'était un magnifique animal, qu'on avait choisi parce que son dos avait une immense surface, pour déployer les présents de noces entassés sur son dos; on eût dit un attirail de colporteur étalé avec soin pour exciter les désirs des acheteurs et fasciner leurs yeux.

Plusieurs sortes d'ornements précieux étaient arrangés en festons resplendissants. Les *mashallahs*, couverts de broderies en or, étaient étendus sur l'animal, dont le poil disparaissait sous son précieux fardeau. Après le trousseau venait un enfant de huit ans, d'une famille des plus distinguées, monté sur un chameau et criant à haute voix :

— Que nos frères soient toujours victorieux! Que le feu de nos ennemis ne soit jamais éteint!

Un autre enfant qui l'accompagnait, criait à chaque instant :

— Que cela s'accomplisse!

Et de cette manière, au milieu des acclamations, des chants et des réjouissances, nous arrivâmes enfin à la tente du père de la fiancée.

Là nous nous empressâmes de nous mêler aux chants et aux jouissances des amis de la mariée. Le chameau qui portait le trousseau fut déchargé et le précieux fardeau déposé dans la tente, autour du *rabha*, ou salon de réception, qui, dans cette occasion, était orné de magnifiques tapis de Perse étendus à terre. Le café fut servi dans des vases énormes, car tous les préparatifs avaient été faits dans des proportions gigantesques, et lorsque nous nous rafraîchîmes avec le café et le lait de chameau, qu'on avait aussi servi en abondance, tout le monde commença à faire des vœux pour le bonheur du jeune couple.

ANDRÉ CALAY.

(La suite prochainement.)

Peuples sont appelés à diriger eux-mêmes leurs affaires et marchent vers l'affranchissement de la diplomatie, il est bon, il est urgent que les peuples se fortifient et se retrempent dans l'unité. La Suisse, auparavant placée comme une exception *tolérée* au milieu de quatre monarchies, n'était autorisée à vivre qu'en considération des mots : *divide et impera*, que les diplomates de 1815 avaient attachés, en manière d'épigraphe, en tête de son pacte fédéral. Aujourd'hui, les temps sont changés ; les rois s'en vont et les Peuples viennent. Que la Suisse donc soit un peuple !

Toutefois, et sans nous lamenter plus qu'il ne convient à propos de la situation un peu plus difficile que les douanes fédérales vont faire aux États-frontières de la confédération, situation qui aura d'ailleurs son contre-poids dans le parcours en franchise à l'intérieur du pays, sans entrer davantage dans l'examen de mille petits intérêts qui hérissent actuellement par ici tous les organes locaux, il est un point sur lequel je dois appeler l'attention de vos lecteurs, parce qu'il intéresse de très près la démocratie européenne.

Il est évident qu'avant la révision du pacte il existait un équilibre parfait dans l'action des souverainetés cantonales appelées à siéger au conseil général de la confédération. Le plus petit état pesait, dans les délibérations, d'un poids égal à celui du plus grand. De cette égalité même résultait une sorte d'inégalité matérielle, en ce sens que la part d'influence échue aux grands cantons n'était pas en harmonie avec la somme des impôts fédéraux qu'en vertu du pacte ils devaient payer en hommes et en argent. Mais au moins ressortait-il un certain avantage de cet état de choses, avantage tout spécial et parfaitement approprié à la nature même de ce sol coupé de cent frontières, et bariolé de races différentes. Cet avantage prit même des proportions particulières lorsque le parti libéral de la Suisse dut se dresser contre la ligue ultramontaine et combattre, dans le *Sunderbund*, les conspirations combinées de Vienne et du Vatican. Il faut se féliciter de cette heureuse intervention des hommes indépendants de la Suisse radicale dans une question qui, on le sait aujourd'hui, n'avait que deux issues, ou l'affranchissement de l'Europe, ou le raffermissement des rois.

Eh bien ! supposez aujourd'hui cette question ressuscitée. Supposez, d'autre part, la coalition des trônes victorieuse, supposez le pape restauré, l'Italie vaincue sans retour, la Sicile bombardée, et le foyer révolutionnaire étouffé dans Paris ; en d'autres termes, supposez, avec le *Sunderbund* debout, les choses de l'Europe rétablies sur le pied où elles étaient avant le 24 février, il serait dès lors à craindre que la Suisse libérale ne trouvât plus dans le nouveau pacte des éléments de force suffisamment énergiques pour recommencer la campagne de 1847 ; car la Suisse libérale, savez-vous où elle est ? elle est dans la Suisse française, pas ailleurs. Et désormais, grâce aux nouvelles bases de la représentation fédérale, ce qui manque à la Suisse française, ce n'est, hélas ! ni le zèle, ni l'espérance, ni l'initiative courageuse, c'est la majorité !

Ne croyez à rien de ce que vous lirez, ne croyez à rien de ce qu'on pourra vous dire de la ferveur démocratique des cantons allemands. Soit esprit de race, soit jalousie locale, soit habitude et tradition, les cantons les plus soi-disant avancés de la Suisse allemande ont beau faire et beau dire, ils n'aimeront jamais la France ni l'Italie.

Ils ont vu les tressaillements de Rome, de Florence, de Milan, de Gênes avec indifférence, et, le cas échéant, ils ne seraient pas éloignés de les envisager à un point de vue quelque peu hostile à la liberté. En ce moment même, à cette heure solennelle où la démocratie joue sa partie suprême contre la sainte-alliance dont les tronçons épars se cherchent et se ressoudent, devinez vers quel point de l'horizon les compatriotes de Munziger et d'Ochsenbein tournent volontiers les regards avec un vague mais caressant espoir ? Vers Berlin, où s'acheminent les grandes députations de la famille allemande, portant à Frédéric Guillaume le globe d'or et la couronne de Charlemagne ; et cela n'en dit que trop ! L'unité germanique reconstituée au profit du *piétisme* de Sans-Souci, voilà ce qui sourit aux protestants de Berne pour le moins autant qu'aux méthodistes anglais.

Vous verrez ! vous verrez ! Qui vous dit qu'un jour cette suisse allemande si avancée par ses institutions et surtout par la chaleureuse éloquence de ses hommes d'État, ne prêtera point patriotiquement les mains à un second malentendu, du genre de celui qui poussa, en 1812, la noble race germanique sur les restes expirants de la révolution française ? Et le retour de ce malentendu, le croyez-vous impossible ?

Évidemment, il y a de très grands périls pour la Suisse française dans le nouveau pacte fédéral ; tôt ou tard, il faudra compter avec cette majorité des hauts états allemands, lesquels, d'ailleurs, ne seront pas fâchés de se venger un peu de la puissance d'initiative qu'ils ont toujours été obligés de reconnaître à la Suisse occidentale, et dont à leur tour ils ne veulent plus subir les impétueux élans.

Et ce sera peut-être un irréparable malheur, grâce au patriotisme sincère et au noble esprit de propagande qui animent certains hommes des cantons français. Les bords du lac Léman pourraient devenir pour ainsi dire le quartier-général des grandes guerres de la démocratie européenne. Genève, par exemple, admirablement situé entre le nord et le midi, reliant d'un côté par sa langue et de l'autre par son culte, par ses mœurs, par ses idées la France à l'Allemagne, l'Allemagne à l'Italie, et je parle ici, bien entendu, du nouveau Genève, du Genève démocratique, de Genève enfin, tel qu'a su le former James Fasy, aidé d'hommes probes et énergiques qui s'appellent Carteret, Marc Viridet, Duchozal. Genève, ainsi constitué était une nouvelle Cracovie d'où rayonnaient incessamment par toute l'Europe les missionnaires démocratiques, chargés de transmettre le mot d'ordre sacré, de propager les grands instincts, de porter le souffle de l'indépendance chez les nationalités abattues.

Hé ! pourquoi ne pas le dire ? Le temps des demi-mots et des sous-entendus est passé sans retour. La guerre est déclarée entre la liberté et l'absolutisme. Les Peuples ont dénoncé aux rois l'armistice imposé par les traités de 1815. Le moment est venu de déchirer les voiles et d'entrer franchement en campagne. Eh bien ! je le répète, l'absorption des cantons occidentaux par les États de la Suisse allemande ne sera pas seulement un échec regrettable pour les intérêts intimes de ce pays, elle sera aussi et surtout la perte d'une position formidable pour les futures armées de la démocratie universelle, et cela mérite bien qu'on y réfléchisse.

Un pareil état de choses a dû nécessairement fixer l'attention des esprits sérieux que compte le parti radical. Ils sentent combien est urgente la nécessité de rétablir, s'il se peut, l'équilibre entre ces deux portions de la Suisse moderne, et comme tout se fait au grand jour parmi ces hommes de cœur, comme ils aiment mieux agir en patriotes qu'en diplomates, ils expriment déjà tout haut le dessein où ils sont de favoriser de tout leur pouvoir l'élan qui pousse une partie de la Savoie à se séparer du Piémont pour s'incorporer à la Suisse. Ce serait là, il faut le dire, une conquête désirable que celle qui aurait pour effet d'arracher à la camarilla de Turin ces nobles et courageux Savoisiens et de renforcer le parti démocratique central de deux grands cantons dont le bon esprit ne serait pas douteux.

Mais, prenez-y garde : le parti protestant, qui va bientôt relever en ligne directe de l'empereur d'Allemagne, opposera toutes les ressources de son égoïsme confessionnel à l'accomplissement de ce grand fait. Genève qui, par l'accession du Chablay et du Faucigny, deviendrait un des premiers États de la Suisse, Genève surtout est travaillé par le protestantisme intolérant. C'est en vain que M. James Fasy, éclairé par sa haute intelligence sur le véritable ennemi qu'il lui fallait combattre, a tenté, dès les premiers jours qui suivirent la révolution d'octobre, de se rallier les populations catholiques dans le but de serrer au plus près les conservateurs protestants. Telle est la force des traditions et de la routine que, jusque dans le sein même de son parti, ce chef de la révolution genevoise a rencontré sur ce terrain d'insurmontables obstacles.

Oui, les radicaux eux-mêmes, ceux-là qui auraient eu le plus vif intérêt à opposer au pouvoir fédéral tombé entre les mains des hommes de Berne un canton français de premier ordre, ceux-là même pensent encore aujourd'hui comme pensaient les patriciens genevois de 1815, lorsqu'au congrès de Vienne ils refusèrent l'offre qu'on leur fit du Chablay et du Faucigny, de peur que ces grandes communes ne créassent une majorité catholique dans la patrie de Calvin. Oui, ces hommes que guident partout ailleurs les plus nobles instincts, ces hommes qui voient en face d'eux et de leurs doctrines se dresser chaque jour plus menaçant le parti de la contre révolution, ces hommes-là, je vous le répète, préfèrent courir les chances d'une défaite qui compromettrait leur cause et celle de la démocratie toute entière, plutôt que de subir l'humiliation de compter plus d'églises que de temples sur le sol agrandi de la patrie genevoise. Et voilà pourquoi, cette politique habile qui sauverait peut-être la Suisse occidentale, ce plan hardi mais praticable qui consisterait à renforcer le radicalisme de toute une population ardente, généreuse, toujours prête à la lutte, toujours disposée aux plus nobles sacrifices, voilà comment il se fait que tout cela n'est que rêve et chimère.

Et je vous le dis à regret, mais je vous le dis parce que cela est, le jour où cette question sera agitée, si jamais elle se présente, vous verrez, chose inouie, le parti conservateur protestant rencontrer des auxiliaires jusque dans les rangs des plus ardents démocrates, et cela non-seulement pour s'opposer à l'agrandissement du territoire de Genève, mais encore pour repousser par un vote absolu l'acceptation de la Savoie sous la forme de deux cantons suisses indépendants.

De façon que le péril demeure dans son entier. Le nouveau pacte, et vous ne tarderez pas à le reconnaître, renferme pour la Suisse radicale des germes d'allanguissement que rien désormais ne saurait combattre, non rien qu'une seule chose, un accident que je ne veux pas même prévoir, un fait, une tentative qui serait sans contredit plus funeste aux intérêts libéraux que les plus funestes conséquences de la situation présente, et où je désire de tout mon cœur que les difficultés irritantes de cette situation même, n'engagent pas tôt ou tard quelques esprits téméraires...

Dieu nous garde d'un *Sunderbund* libéral allemand !

(*Un voyageur.*)

POLOGNE.

LÉOPOL, 4 avril. — Après le bombardement du 2 novembre, qui a réduit en cendres notre hôtel de ville, notre bibliothèque, notre théâtre et nos plus beaux édifices, les fonctionnaires autrichiens remercièrent le général Hammerstein de cet acte barbare et inutile dans une adresse que les journaux réactionnaires de Vienne ont publiée, mais sans signature. Lorsque depuis, plusieurs de ces fonctionnaires se présentèrent pour être membres du conseil municipal, la majorité les repoussa. Un journal autorisé par le pouvoir militaire et très modéré, intitulé *Polska*, qui osa critiquer l'adresse des admirateurs du bombardement, fut supprimé et la majorité du conseil municipal fut dénoncée comme révolutionnaire par les mêmes fonctionnaires enrichis. L'entrée de ces messieurs dans le corps municipal fut imposée par l'autorité militaire. Dernièrement, le général Hammerstein convoqua ce conseil et lui proposa de rédiger une adresse dans laquelle les représentants de la ville devaient prier le gouvernement russe de prêter assistance à la ville contre les révolutionnaires par l'envoi d'une garnison. Il voulait faire répéter à Léopol l'histoire de la Transylvanie. Mais le conseil municipal, y compris les fonctionnaires allemands, se rappela que les habitants d'Hermanstadt avaient été obligés de nourrir les Russes et de leur payer en outre mille florins chaque jour. Cette circonstance rendit mutins les amis même du gouvernement militaire. Ils refusèrent l'adresse et le général Hammerstein s'est vu ainsi abandonné par ses serviteurs les plus affidés. C'est là un petit échantillon de l'honneur militaire et du patriotisme autrichien.

HONGRIE.

Les Hongrois ont pris, le 26 mars, la ville de Szenta dans le banat. Les troupes slaves des frontières qui y avaient été surprises, après avoir quitté la ville, s'arrêtèrent près de Morisza pour résister aux Hongrois qui les poursuivaient ; mais elles y perdirent 400 hommes sans pouvoir vaincre l'ennemi. (*Napredak.*)

— On écrit des frontières de Hongrie, le 7 avril, à la *Gazette de Cologne* :

« De tous côtés des troupes marchent contre la Hongrie. Toutes les garnisons de la Bohême et de la Moravie ont été dirigées par le chemin de fer, ou vers Comorn, ou vers Pesth, pour se réunir à l'armée du prince Windischgraetz. Olmütz même a envoyé sur le théâtre de la guerre toutes ses troupes disponibles. Les soldats ne vont plus en Hongrie avec autant de plaisir qu'auparavant, ou qu'en Italie. Le nom de Windischgraetz est devenu impopulaire dans l'armée ; les officiers lui imputent les désastres des Autrichiens en Hongrie. Une émeute parmi les soldats qui a éclaté devant Comorn n'a été réprimée que par l'énergie du général Welden.

A Pesth, il circulait parmi les officiers une adresse, priant l'empereur de rappeler Windischgraetz, lorsqu'on prévint à temps cette démarche inouïe dans l'armée autrichienne.

On a vu à Pesth, le 5 avril, plusieurs voitures chargées de blessés. Les Croates, qui suivaient à pied ces voitures, disaient qu'une rencontre, près de Czegled, n'avait pas été heureuse pour les impériaux.

— On a publié, le 7 avril, à Vienne un bulletin, qui ne laisse rien pressentir sur l'issue de la grande bataille, qui paraissait inévitable le 6. Il rapporte seulement que le général Rastin, du corps du Ban, a eu, le 4 avril, une chaude affaire avec les insurgés, près de Tapiobicke, et qu'il leur a pris douze canons, dont quatre ont pu être amenés et huit ont été abandonnés. Le 5, Windischgraetz a attaqué, d'après ce bulletin, l'ennemi près de Hatvan ; mais, cette attaque s'est réduite à une charge de cavalerie.

(*Gazette de Vienne.*)

— La forteresse de Comorn continue d'être bombardée, mais sans succès. Les Hongrois de la garnison paraissent s'en moquer. Dernièrement ils ont laissé se promener tranquillement, sur les remparts, un homme en robe de chambre et en bonnet de nuit, et ce promeneur affectait d'épousseter avec un mouchoir les murs, après chaque boulet qui les atteignait.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, les troupes impériales qui s'étaient retirées en Valachie s'élevaient à 20,200 hommes d'infanterie et 3,000 hommes de cavalerie avec trente canons. Si le fait est vrai, les exploits du général Bem seraient d'autant plus éclatants. La même *Gazette* annonce que les Russes se dirigent de la frontière de la Transylvanie du côté de Klausenbourg par Nowosielce, Czerniowce et Bistritza.

— Une correspondance de Pesth du 4 avril adressée à la *Gazette d'Augsbourg* dit : « Il y a dans l'armée hongroise une *masse incroyable* de Polonais qui combattent avec un véritable mépris de la mort et qui entraînent les Hongrois hésitants et indisciplinés. »

— Une lettre de la frontière moldave, du 30 mars, rapporte que les Russes qui, sous les ordres du général Hasford, marchaient vers la Transylvanie, se sont arrêtés sur la frontière, après avoir appris la retraite du général Puchner.

— Le général autrichien Malkowski, craignant une incursion des Hongrois dans la Gallicie, a retiré la plus grande partie de ses troupes à Delatyn, sur la frontière hongroise-gallicienne. (*Gazette d'Augsbourg.*)

SEMLIN, 27 *mars*. — Le patriarche a ordonné une levée en masse pour résister aux Hongrois, qui ont eu dans les derniers temps plusieurs avantages contre les Austro-Serbes. (*Gazette d'Agram.*)

AUTRICHE.

La *Presse* de Vienne du 7 avril publie un article sur la Transylvanie, d'après lequel les forces militaires dont l'Autriche peut disposer pour reprendre ce pays au général Bem sont beaucoup moindres qu'on ne l'avait annoncé. Les 9,000 hommes repoussés en Valachie par le général Bem sont à peu près hors de combat, car ils manquent de munitions, et il n'y a aucun moyen pour leur en faire parvenir. Le corps russe que l'on disait aux frontières de la Transylvanie se trouve encore entre la Moldavie et la Bessarabie ; en supposant même que les Russes soient disposés à venir secourir les Autrichiens, ils ont encore une marche assez longue et assez pénible à faire avant d'y arriver.

— Un député de la diète de Kremsier a réclamé du gouvernement autrichien la continuation du paiement de son indemnité, parce que, dans son opinion, la diète est dissoute de fait, mais non de droit.

PRUSSE.

BERLIN, 9 *avril*. — Bodelschwing, premier ministre chassé par la révolution du mois de mars de l'année passée, reprendra probablement son portefeuille, car le roi veut que tout rentre dans l'ancienne ornière. Tous les autres ministres, même Manteufel, ne lui inspirent que de la méfiance. La femme du prince royal aurait pleuré en apprenant la réponse du roi à la députation de Francfort, et son mari, invité par le roi à prendre part à un conseil de cabinet, aurait répondu : « Que S. M. m'épargne la politique aussi longtemps qu'elle gardera ses conseillers actuels. »

— La destruction d'un vaisseau de ligne danois et les succès des Allemands dans la guerre du Schleswig mécontentent le roi. On voudrait que la guerre ne fût pas sérieuse et on dit déjà à la bourse que S. M. remboursera probablement au roi de Danemarck la valeur du vaisseau brûlé par imprudence.

— Le bruit courait à Berlin que le vaisseau prussien l'*Amazone* aurait capturé à Swinemuende une frégate danoise de 60 canons.

— Presque toutes les villes importantes de la monarchie prussienne ont envoyé au roi des adresses dans lesquelles elles le prient d'accepter la couronne impériale. On remarque que le roi est très-agité et que la question allemande l'embarrasse au plus haut degré. Sa réponse a mécontenté la grande majorité des Prussiens.

— On arme en toute hâte à la forteresse de Cologne.

Tous les forts reçoivent une garnison. Les remparts sont garnis de canons et on abat les arbres qui les masquent. Le huitième corps d'armée prussienne sera mobilisé.

(*Gazette de Cologne.*)

Opinion des journaux de Vienne sur l'élection du roi de Prusse.

Le *Correspondant Autrichien* ne cesse pas de blâmer l'Assemblée nationale de Francfort. Elle a dépassé son mandat, en n'ayant point égard aux besoins de l'Autriche. On ne résout pas la question en disant : Nous ne forçons pas l'Autriche à s'unir à l'Allemagne, qu'elle s'arrange comme elle le voudra dans son empire. L'Autriche ne peut pas et ne veut pas se séparer de l'Allemagne ; elle persiste à vouloir contribuer avec ses sept millions d'Allemands à la nouvelle organisation de l'Allemagne ; elle demande une forme d'état à laquelle il lui soit possible de prendre part.

Le langage du *Lloyd* est à peu près le même.

La *Presse* est un peu plus allemande. Les feuilles ministérielles, dit-elles, s'évertuent à calomnier les hommes qui ont élu un empereur. Elles croient qu'un club composé de 290 membres pourrait nommer un empereur au même droit que les 290 membres de l'église de Saint-Paul. Mais un club qui a nommé un archiduc d'Autriche chef provisoire de l'Allemagne mérite un peu d'égards. Il n'y a pas longtemps que le gouvernement autrichien lui-même, ordonnait des élections pour compléter ce club. Et maintenant qu'on est de mauvaise humeur, on la manifeste d'une manière si inconsidérée. Est-ce là de la politique digne d'un grand état ?

La *Ostdeutsche-Post* résume son opinion par ces mots : « Que ceux qui se réjouissent de ce que l'Assemblée nationale est humiliée et que le roi de Prusse lui a tourné le dos ne crient pas trop haut. Ce ne sera pas un service qu'on aura rendu à l'ordre ni à la paix si on parvient à disperser le parlement de Francfort.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 12 *avril*. — Les consolidés ont ouvert à 92 1/8, à deux heures ils étaient à 92 3/8 et 92 1/2 pour compte, et 92 1/4 et 92 3/8 au comptant ; à trois heures ils ont fermé au cours de 92 5/8.

On a reçu, par la voie de Liverpool, des lettres de Lisbonne du 2 courant. — Le ministre des finances a présenté le budget, celui des recettes monte à 9,748 contos (le conto à 5 mille francs environ), et celui des dépenses à 11,757 contos.

Le ministre propose de combler le déficit par les réductions qu'il compte opérer en adoptant des réformes financières sur une large échelle et par le recouvrement des comptes arriérés, dont quelques-uns sont dus depuis le mois de juin 1847.

Le gouvernement a déclaré qu'il n'entendait point modifier les droits d'entrée sur les produits étrangers.

Il paraît que le dividende semestriel des rentes portugaises sera exactement payé à Londres.

DUBLIN, 11 *avril*. — Le procès de Duffy se poursuit sans éveiller dans le peuple des sympathies aussi vives que les précédents procès politiques.

L'avocat-général a achevé son réquisitoire.

Ceux qui connaissent le personnel du jury ne pensent pas qu'il puisse parvenir à s'entendre ; ce qui, la loi anglaise exigeant l'unanimité des jurés, rendrait impossible le prononcé de l'arrêt.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 21 *mars*. — Le recrutement, selon le nouveau règlement, se fait avec la plus grande facilité. On l'attribue généralement au désir qu'ont les Turcs de se battre contre les Russes, désir nourri par les bruits d'une guerre prochaine avec les infidèles. Les lettres de Bukarest rapportent en effet que la haine contre les Russes augmente de jour en jour parmi les musulmans. Il ne s'y passe pas un jour sans qu'il y ait des querelles plus ou moins sérieuses entre les soldats russes et les soldats turcs. Les officiers supérieurs même partagent ces animosités. C'est ainsi que le général russe a défendu à un maître de musique d'enseigner la *Marseillaise*. Omer-Pacha l'ayant appris fit venir chez lui le maître de musique et le chargea d'apprendre la *Marseillaise* à ses musiciens.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 13 avril.

A l'ouverture de la séance, il est procédé au scrutin pour la nomination des 14 conseillers d'État qui restent à nommer. Ce scrutin est dépouillé dans les bureaux de l'Assemblée.

On reprend la discussion du budget des finances.

Fonds d'amortissement, 63,795,490.

LE CIT. TAILLEFER présente un amendement pour demander le remboursement en rentes 5 0/0, aux communes et aux départements, de la portion de l'impôt des 45 centimes qui résulte des centimes extraordinaires communaux et départementaux.

Cet amendement est écarté par la question préalable.

Les chapitres : Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers, Intérêts de capitaux remboursables à divers titres, Rentes viagères, sont adoptés.

Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs, 440,000 fr.

Les citoyens Aubry, Durand-Savoyat et Glais-Bizoin proposent de réduire ce crédit à 156,000 fr.

La réduction porterait sur les pensions des pairs, elle serait de 284,000 fr.

LE CIT. GLAIS-BIZOIN. Les causes qui ont fait inscrire les pensions dont ils ont joui jusqu'à présent ne puisent pas leur source dans des services rendus à l'État. Ce n'est point en considération de ces services que les pensions leur ont été accordées, c'est à raison de la dignité dont ils étaient revêtus et de la place qu'occupait cette dignité dans l'organisation des institutions monarchiques.

Il serait étrange que la République maintînt à son budget une dépense pour une institution qui n'existe plus, et qui n'avait d'autre cause que cette institution elle-même ; il n'y a pas plus de raison pour maintenir les pensions accordées aux pairs de France qu'il n'y en aurait pour conserver la liste civile du dernier roi.

La dignité de pair était une institution monarchique.

Les pensions étaient données en considération de cette dignité, et pour en soutenir l'éclat.

La monarchie et les institutions sur lesquelles elle s'appuyait ont cessé d'exister.

Les pensions données aux pairs n'ont plus de cause.

Elles doivent donc disparaître du livre de la dette publique.

LE CIT. PASSY, ministre des finances, combat cet amendement. Conserver la pension aux ex-pairs de France est une question d'humanité. (Vives réclamations à gauche.) Ces citoyens ont compté sur ces dotations, et ils ont agi en conséquence. (Nouveau bruit.) La République doit être fidèle aux engagements de la monarchie. La France paie encore aujourd'hui une pension aux descendants du chevalier d'Assas. (Interruption. — Il avait bien mérité de la patrie celui-là.) Les pensions des pairs sont des dettes d'honneur.

LE CIT. LHERBETTE. Je suis de l'avis du citoyen ministre. Je crois que les auteurs de l'amendement ont eu tort de faire une distinction entre les pensions à d'anciens sénateurs et les pensions aux ex-pairs de France. (Très bien ! à droite.) Seulement je diffère en un point avec le citoyen ministre, c'est que je crois qu'il faut les supprimer toutes. (Très bien ! à gauche.)

On invoque un droit ; mais d'où vient donc le droit ? d'une ordonnance royale de Louis XVIII ; cette ordonnance a été brisée avec les autres ordonnances du même genre par la révolution de Juillet.

Le ministre de la Restauration qui présenta la loi du 28 mai 1829, en vertu de laquelle ces pensions furent inscrites au grand-livre de la dette publique, s'exprimait ainsi :

« La loi présentée est une loi politique, car il est de la constitution de l'État qu'il y ait une chambre des pairs, et que la pairie soit une dignité héréditaire conservée à un certain nombre de familles.

» Mais la richesse qui, dans les temps modernes, est une *nécessité des dignités*, n'accompagne pas toujours la gloire et les talents ; il faut donc suppléer à la fortune qui leur manque. »

Ainsi, il est bien démontré que la pension était créée en vue de la dignité, pour en soutenir l'éclat et non à raison des services rendus.

A l'appui de cette opinion, qui ne paraît pas pouvoir être sérieusement contestée, ajoutons un témoignage d'une grande autorité.

Quelques orateurs ayant voulu, dans la discussion de la loi que nous venons de citer, demander l'inscription des pensions des pairs comme un droit, M. Dupin répondit : « Je vous dis que si vous dotez les pairs, il faut que la chambre sache que ce n'est pas une dette publique que vous payez, mais une dotation que vous créez, afin qu'on nous en ait au moins obligation. »

L'orateur cite encore l'opinion de M. Barrot. Il a été bien convenu, lors de la discussion qui eut lieu dans la chambre des députés, de l'aveu des ministres eux-mêmes, que la pension était attachée au titre de pair ; du moment où il n'y a plus de pairs, il n'y a plus de pension.

On a conservé des pensions sous la Révolution de juillet, parce qu'il existait des pairs ; il n'en existe plus, donc plus de pension, plus de dotation, plus de traitement ; car la pension n'est pas autre chose.

Je ne m'oppose pas cependant à ce qu'on accorde quelques allocations en raison des services rendus ; mais alors ce sera un secours tout personnel, qui pourra être alloué pour des raisons spéciales, mais en vertu d'un droit. (Très bien ! très bien !)

Louis XVIII a accordé des pensions aux anciens sénateurs, à raison de ce qu'ils avaient fait pour le rappeler dans ses États. (Hilarité.) C'était, comme vous le voyez, le prix de la trahison. C'est là le titre le plus sérieux qu'on puisse invoquer en faveur de ceux dont les auteurs de l'amendement eux-mêmes ont respecté le droit. (Nouveaux rires.)

On nous parle de générosité. Qu'on soit généreux de ses deniers, mais non pas de ceux de la nation. (Très bien !) Un des considérans d'une ordonnance de Louis XVIII porte : « Que les pensions seront accordées à ceux qui n'auront pas 30,000 fr. de rente. Ainsi, au-dessous d'un revenu de 30,000 fr., un pair était réputé pauvre. (Nouvelle hilarité.)

Je ne demande pas la suppression ; je demande le renvoi à la commission, afin que la commission examine les titres des personnes. S'il y a des services rendus, nous serons heureux de voter des pensions. La République se montrera généreuse aussi pour les services rendus ; mais elle n'entend pas s'associer à des gaspillages. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. AUBRY déclare que les auteurs de l'amendement se rallient à la proposition du citoyen Lherbette.

LE CIT. GOUDCHAUX. La commission, à la majorité de 10 voix contre 9, a été d'avis qu'il fallait accorder le crédit. (Rumeurs à gauche.) Si, aux prochaines élections, je perds des voix de ce côté (Il montre la gauche), je n'en demanderai pas à l'autre.

Les pensions ont été accordées en vertu d'une ordonnance, mais cette ordonnance a été validée par la loi de 1820.

LE CIT. SAINT-GAUDENS. Une loi est abrogée par une autre.

La discussion est close.

Le citoyen ministre des finances monte à la tribune.

Un grand nombre de membres de la gauche s'opposent à que le citoyen ministre prenne la parole. (Longue agitation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Aux termes de la Constitution, un ministre a toujours le droit de prendre la parole.

Voix de la gauche. — Non ! non ! La clôture est prononcée ! (Long tumulte.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais donner lecture de l'article 69 de la Constitution, et après cette lecture je rappellerai à l'ordre quiconque se révoltera contre la Constitution. Voici l'article 69 :

« Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale ; ils y sont entendus toutes fois qu'ils le demandent. »

LE CIT. PASSY, ministre des finances. Je ne viens pas rouvrir le débat ; je viens demander une explication nécessaire.

Le citoyen Lherbette demande la suppression totale du crédit. Mais parmi ces pensionnaires il est des veuves de généraux ; elles ont droit à des pensions militaires ; il est donc nécessaire que cette question soit vidée. Pour moi, ministre des finances, je ne pourrais transporter ces pensions d'un chapitre à un autre.

Ces considérations déduites, j'ajoute qu'il est impossible qu'une grande assemblée vote au hasard ; quant à moi qui persiste à croire que le premier devoir de l'État et d'une grande Assemblée est de faire honneur à leurs engagements, je viens demander que M. Lherbette vienne nous expliquer comment pourra se faire l'opération qu'il veut confier à la commission, et jusque-là je repousse sa demande.

LE CIT. LHERBETTE. Les veuves ont des droits acquis ; mais je demande que les pensions d'anciens sénateurs, d'anciens pairs soient supprimées. La question ainsi posée se réduit à une question de chiffres.

Le crédit demandé est de 440,000 fr. ; sur cette somme, les veuves sont comprises pour 84,000 fr. ; le reste du crédit, c'est-à-dire 356,000 fr., est absorbé par les anciens sénateurs ou pairs. L'Assemblée a donc à voter, selon ma proposition, ou 84,000 fr., ou contre le crédit total de 440,000 fr.

Le citoyen ministre reproduit son observation, que parmi les anciens sénateurs et pairs il y a d'anciens généraux. Comment pourrait-on leur enlever leur pension de pair ou de sénateur, quand ils n'en ont pas comme militaires ?

Le citoyen Passy ajoute qu'en sa qualité de ministre des finances, il s'oppose à toute suppression de pension, suppression qui, si elle était faite, serait une violation de la Constitution.

LE CIT. LHERBETTE insiste sur sa proposition, qui est de nouveau combattue par le citoyen Goudchaux.

LE CIT. GLAIS-BIZOIN. En 1831, bien que la Charte déclarât la dette publique sacrée, on n'a pas cru y déroger en supprimant les pensions accordées aux pairs ecclésiatiques.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement du citoyen Lherbette, qui propose de réduire le chapitre 11 à 84,000 fr. Le scrutin de division ayant été demandé, il va y être procédé.

L'Assemblée procède au scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	659
Majorité absolue,	330
Pour,	323
Contre,	336

L'Assemblée n'a pas adopté la réduction proposée par M. Lherbette.

Le chapitre 11 est mis aux voix.

L'épreuve est déclarée douteuse; il est procédé au scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votans,	658
Majorité absolue,	330
Pour,	346
Contre,	312

L'Assemblée a adopté le chapitre.

La parole est donnée au citoyen Considerant pour une motion d'ordre.

LE CIT. VICTOR CONSIDÉRANT. Citoyens représentants, je viens vous demander la permission d'interrompre une minute la discussion du budget, afin de vous prier de m'autoriser à adresser demain au ministère des interpellations... (Exclamations à droite. — Murmures. — Interruption.)

Je ne conçois pas ces interruptions; je vous ai demandé une minute, je ne la dépasserai pas; depuis que nous sommes rassemblés, vous pouvez me rendre cette justice, que je n'ai pas abusé de la tribune. Souvent mes idées ont été attaquées, outragées, je ne les pas défendues, je n'ai pas répondu aux plus violentes agressions.

Aujourd'hui, je viens vous dire qu'ici même dans cette Assemblée, les esprits sont troublés, divisés; je viens demander au citoyen ministre de l'intérieur s'il a des moyens pour combattre ce triste état des esprits; je viens lui demander si la guerre qu'il fait aux idées socialistes lui laisse assez de temps pour songer à ramener le pays au calme, au bien-être. (Murmures à droite. — Interruption.)

Je sais qu'il est dangereux de venir dans une Assemblée qui n'a pas beaucoup de foi à quoi que ce soit... (Explosion de murmures.)

Si on me laissait m'expliquer, on verrait qu'il n'y a dans ma pensée aucune intention d'attaque ou d'outrage. La foi dont je veux parler est celle qui ne désespère pas de la société. N'est-il pas vrai qu'il en est beaucoup qui ne croient pas que la société puisse être régénérée, rajeunie, fortifiée? c'est à ceux-là que je m'adresse.

Moi, je le crois, et je voudrais faire partager ma croyance je n'apporterai pas à cette tribune des paroles irritantes; je le pourrais, car que ne trouverait-on pas à dire quand on voit aujourd'hui, sous le gouvernement de la République, des hommes poursuivis non pour leurs actes, mais pour leur opinion, pour leur pensée intime, pour ce qui est tout l'homme, la conviction !

Je me suis tu jusqu'ici; mais permettez-moi demain, sous forme d'interpellations, de vous apporter les moyens de guérir, de sauver la société, et de demander au citoyen ministre si, lui, il en a trouvé.

L'Assemblée, consultée, décide que les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain.

La discussion du budget est reprise.

Chapitre 12. — Pensions civiles, 1,255,000 fr. — Adopté.

Les chapitres suivans sont adoptés sans discussion.

Le chapitre 18 (pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères) est adopté avec une réduction de 110,000 fr., proposée par le citoyen ministre. Le crédit reste ainsi fixé à 910,000 fr.

Chapitres 19 et 20. — Adoptés sans discussion.

Chapitre 21. — Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile de Charles X.

La commission propose une réduction de 135,000 fr.

LE CIT. DE RANCÉ combat la réduction.

Après quelques observations du citoyen Sauteyra, la proposition de la commission est mise aux voix et adoptée.

Le chapitre 21, ainsi réduit, est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT fait connaître le résultat de la suite du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat.

La séance est levée à six heures et demie.

NOUVELLES DIVERSES.

Ce soir la députation des visiteurs anglais, son président en tête, s'est rendue au palais législatif. Après avoir parcouru toutes les parties de ce vaste et imposant monument, ils se sont fait expliquer sur les lieux comment s'étaient opéré les envahissements de février et du 15 mai 1848. Le questeur qui les accompagnait a satisfait la curiosité de nos hôtes avec une politesse dont ils lui ont en partant exprimé une vive reconnaissance.

— On lit dans la *Revue rétrospective* du citoyen Taschereau, n° 3, page 36 : Payé par les fonds secrets à M. Capefigue, pour son quatrième trimestre, 1,500 fr. ; 28, pag. 37 : sur les mêmes fonds, payé au même 6,000 fr.

On demande si c'est ce même individu qui vient de faire paraître un ouvrage dans lequel il s'est permis de juger la révolution de Février et les hommes qui l'ont faite. Si cela est, par le juge, on connaîtra la moralité du jugement.

— Le *Peuple souverain* annonce que le Comité central démocratique de Lyon, tout en continuant la digne et ferme protestation dont il accueille les agents de police à chacune de ses séances, peut dès aujourd'hui organiser le travail préparatoire des élections. Il ajoute que, malgré les prétextes dont on cherche à entraver l'exercice du droit électoral, la liste définitive des candidats qui sera soumise aux dernières grandes réunions renfermera les noms des véritables élus de la démocratie.

—Les correspondances qui ont annoncé l'arrestation du comte de Montemolin, nous informent que le bruit était répandu à Perpignan d'une rencontre sanglante qui aurait eu lieu entre les troupes de la reine Isabelle, commandées par le brigadier Pons, et les montemolinistes, commandés par Cabrerr. On disait que les deux chefs étaient restés sur le champ de bataille.

—Un libraire de Paris vient de partir pour Doullens, afin de traiter avec Blanqui d'une histoire de la Révolution de Févriea qu'il se propose d'écrire.

— L'*Emancipation de Toulouse* voudrait décerner une besace d'honneur au préfet Delmas. Il brille au premier rang parmi ces honteux mendiants qui ont surpris, à l'aide de faux certificats, l'aumône de la République, le pauvre homme ! Au 12 janvier il avait contracté tant d'infirmités dans l'exercice de ses pénibles fonctions qu'il était réduit à l'impossibilité de continuer, et le 27 du même mois, guérison vraiment merveilleuse ! il se trouvait parfaitement en état d'administrer le département de la Haute-Garonne.

Après s'être joué du public avec tant d'impudeur, voici la lettre que ce fonctionnaire ressuscité avait l'impudeur d'écrire :

« Je ne répondrai rien à vos plaisanteries *sur les infirmités* QUI ME DONNAIENT DROIT à la rémunération due à de longs services, MAIS QUI ME PERMETTENT CEPENDANT ENCORE de renoncer à cette retraite pour servir de nouveau mon pays. »

C'est-à-dire qu'on renonçait à 2,667 fr. pour 30,000. zèle patriotique !

— On écrit de Genève, 4 avril 1849 :

« Il est de toute évidence que plusieurs parties de l'administration piémontaise se trouvaient dans la confidence de la trahison préméditée dans la campagne d'Italie, car tous les Polonais enrôlés à Strasbourg pour le Piémont ont rencontré des obstacles insurmontables qui les ont empêchés d'arriver à leur destination ; ceux même qui avaient trompé la surveillance à la frontière ont, malgré leurs feuilles de route, été renvoyés d'Annecy par les autorités civiles et militaires dans le moment où la cause italienne avait le plus grand besoin d'hommes déterminés.

» C'est un fait prouvé à Genève ; ici le gouvernement a même du intervenir pour nourrir et loger à leur passage ces braves militaires qu'on repoussait impitoyablement en Savoie, sans leur fournir des ressources, quoique enrôlés régulièrement par des officiers sardes, qui avaient signé leurs feuilles de route. »

— Depuis que l'armée sarde a été battue et que le règne de l'Autriche en Italie paraît assuré, le nouvel emprunt piémontais a pris une grande faveur parmi de certains financiers de Genève. L'illusion ne sera pas longue.

— On écrit de Berne :

« Une grande solennité aura bientôt lieu à Berne; l'année 1849 aura ausssi ses fêtes. La statue équestre de Rodolphe d'Erlach, due au patriotisme de M. de Halwyll, et dont M. Volmar est l'habile artiste, arrivera incessamment d'Arau, où elle a été coulée en bronze. Son piédestal de marbre, gardé par quatre ours de fer, est déjà élevé sur la place de la cathédrale, où il attend l'image du vainqueur de Laupen, qui y sera inaugurée le 5 mai. »

— La recette principale des douanes de Condé perçoit cette année plus de droits que l'an dernier. Ce fait est un indice certain de la reprise de l'industrie et du commerce, puisque ces droits d'entrée reposent principalement sur le charbon, les toiles, les pierres à bâtir, etc. On a reçu à Condé, dans le premier trimestre 1849, environ 36,000 fr. de plus que pendant le premier trimestre de 1848. Les droits sont presque tous acquittés au comptant; le mode de les payer en traites est pour ainsi dire supprimé.

— M. Duchêne, gérant du journal le *Peuple*, était encore une à comparaître ce matin devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, et d'attaques contre le gouvernement de la République, etc., délits résultant des articles publiés dans les numéros des 5, 6 et 11 mars.

M. Duchêne a fait défaut. Déclaré coupable des délits qui lui étaient reprochés, il a été condamné à cinq ans de prison, 6,000 fr. d'amende. La durée de la contrainte par corps pour le recouvrement de l'amende et des frais est fixée à cinq ans.

— Voici la liste des affaires qni seront jugées, sous la présidence de M. Partarieu-Lafosse, pendant la seconde quinzaine d'avril :

Le 16, Oudard, vol et tentative de vol; Catelain, Lapierre-Duguay et Varcollier, tentative de vol.

Le 17, Mathieu, Mauginot et Ricon, vol; Busson et Guimont, vol.

Le 18, Beurrier, faux en écritures publiques, fille Corredou, dite fille Drapp, dite femme Brunet, banqueroute frauduleuse et faux.

Le 19, Milton, tentative de vol; femme Confier, vol et faux.

Le 20, de Bonnard, délit commis dans un club; femme Chapuisat, vol.

Le 21, Pommier, gérant du journal l'*Assemblée nationale* et le gérant du journal la *Presse*, diffamation envers M. Recurt, ancien préfet de la Seine; Delpuech, vol.

Le 23, Hilbey et Merlieux, délit commis dans un club; Remy, vol par un employé des postes; faux.

Le 24, de Bonnard et Mortier, délit commis dans un club; Monnier. vol.

Le 25, Poussion, faux; Baudin, banqueroute frauduleuse.

Le 26, Matowski et Choquet, abus de confiance.

Le 27, Challier, gérant du *Courrier de la Somme*, outrage envers M. Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale; Augros, vol.

Le 28, Duchêne, gérant du *Peuple*, délit de presse; maréchal, détournement par un comptable public et faux.

Le 30, Dutranoy et Choquet, vol; Halin, tentative de vol sur un chemin public.

— On écrit d'Angers, 10 avril.

« Ce matin a eu lie ul'exécution de Louis Fresneau, condamné à mort dans la dernière session des assises de Maine-et-Loire. Le patient, conduit dans une voiture cellulaire, a quitté vers huit heures la prison du château. Arrivé sur le lieu du supplice, Louis Fresneau, avec cette sombre impassibilité qui avait caractérisé son attitude dans les débats, a monté les degrés de la funèbre plate-forme et, après avoir jeté dans la foule un regard circulaire, il s'est livré aux exécuteurs. Quelques secondes plus tard justice était faite.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL.

Le 3 0[0 a débuté au comptant à 57 20, a fait 57 45 au plus haut, et reste au plus bas à 57 10. Fin courant a fait 57 65 au plus haut, 57 25 au plus bas et reste à ce dernier cours. Les primes dont 1 fin courant ont varié de 58 25 à 57 80.

Le 5 0[0 a été coté au comptant à 89 55, a fait 89 80 au plus haut, et reste à 89 50. Fin courant, il a fait 90 20 au plus haut, 89 70 au plus bas, et reste à 89 80. Les primes ont varié, fin courant, dont 2 de 90 40 à 90 30, dont 1 de 91 40 à 90 70, et dont 50 de 92 25 à 91 75, et fin prochain dont 2 de 94 à 93 79 et dont 1 de 96 à 95 75.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant : le Saint-Germain à 435, la rive droite de 215 à 217 50, la rive gauche de 182 50 à 177 50, l'Orléans de 865 à 862 50, le Rouen de 559 50 à 560, le Marseille de 220 à 222 50, le Bâle à 106 25, le Centre à 365, le Bordeaux à 412 50, le Nord de 460 à 456 25, (dernier cours), le Strasbourg de 375 à 373 75; le Nantes de 325 à 323 75, et le Dieppe et Fécamp à 177 50.

Les actions de la Banque ont débuté à 2415, ont fait 2,410 au plus bas, et restent à 2426 (plus haut cours).

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 14 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE-FRANÇAIS.—Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE.—Monténégrins.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

VAUDEVILLE.—Breda-Street, Club chez Mme Octave, deuxième numéro de la Foire aux idées, Riche d'amour.

VARIÉTÉS.—Le Vendredi, Gentil-Bernard, La Paix du ménage, le Lion empaillé.

GYMNASE.—Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, les Grenouilles qui demandent un Roi.

THÉATRE MONTANSIER. — E. H., Trompe la balle, le Curé, Chansonnette, Si Jeunesse savait.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU.—Louis XVI et Marie-Antoinette.

GAITÉ.—Le Comte de Sainte-Hélène, Griseldi.

THÉATRE-NATIONAL.—Murat.

FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi, un Troupier.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—C'est ici qu'on ressuscite, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes, Changée en nourrice.

THÉATRE-COMTE.—Première faute, Bureau d'Omnibus.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, Soirée équestre.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle .—

PANORAMA.—Champs-Elysées.—

JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.